



Relevé de décisions de la réunion du 8 juin 2017



Ouverture de la séance à 9h12

M. Le, DAASEN, assiste à la réunion en tant qu'observateur car il n'est pas encore nommé officiellement dans le département. Il se présente à l'assemblée.

1) Ordre du jour

Le représentant de la FNEC-FP-FO donne lecture d'une déclaration préliminaire. Celle-ci figurera en annexe.

A propos de la déclaration, il est précisé que le point concernant le TNI sera développé ultérieurement car il est à l'ordre du jour. Concernant la dématérialisation des registres de sécurité. Toutes les mesures seront prises pour que l'ensemble des personnels puisse avoir accès à ces documents dématérialisés. Il est préconisé d'attendre la mise en place de ce projet et de ces modalités. Il rappelle que nous sommes dans un monde où le numérique se développe de plus en plus, et tout sera fait pour que tous les personnels y aient accès.

1) Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu du CHSCTSD du 30 mars 2017

Le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2017 modifié est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du relevé de conclusion du CHSCTSD du 30 mars 2017

Le relevé est approuvé à l'unanimité.

4). Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la visite du collège Paul Vaillant Couturier à Argenteuil

Sur les documents obligatoires, un représentant des personnels souhaiterait que soit faite une information à destination des personnels le jour de la rentrée.

5 – 6) Calendrier des réunions et des visites CHSCTSD.

Les représentants du personnel proposent les choix de visite suivants :

- visite d'un Erea

- visite d'une Ulis en lycée professionnel
- visite de la DSDEN 95 en novembre 2017

M. le Secrétaire général rappelle d'une part, le principe des visites le Jeudi de préférence et d'autre part, la fixation du calendrier en lien avec les autres instances départementales et rectorales.

7) Situations particulières

- **Lycée G. Braque à Argenteuil** : Le CPD 2nd degré présente la situation constatée lors de sa visite. Il informe l'assemblée de la sécurisation des faux plafonds par le conseil régional.

- **Lycée Kasler à Cergy** : il est rappelé la diversité des situations évoquées dans cet établissement. Les demandes sont traitées par les bons interlocuteurs. Le médecin de prévention signale que sa collègue, a reçu un des deux professeurs. Il reconnaît aussi que ce sont des situations compliquées.

Les représentants du personnel déplorent l'absence d'un ISST dans l'académie.

- **Ecole Croix Duny à Argenteuil** : cette école a subi la chute des faux plafonds. La Maire a procédé au remplacement de ceux-ci. Le CPD 1er degré rappelle la nécessité de passer par l'IEN de la circonscription lors des communications avec les communes. Un représentant des personnels signale que certains collègues professeurs estiment qu'ils développent des pathologies suite à cette vétusté. Sur cette école, Le CPD 1er degré va prendre contact avec l'IEN.

- **Ecole Karl MAX à Bezons** : Un représentant des personnels rappelle la dégradation de la situation de cette école à la suite d'une inondation. Cette école présente un état de vétusté qui perdure depuis 7ans. Il est urgent de sécuriser la toiture. Cette situation pourrait pousser les professeurs à faire valoir leur droit de retrait.

- **Ecole St Exupéry à Herblay** : les représentants des personnels signalent les problèmes récurrents de chaleur dans cette école. L'IEN et le conseiller de prévention ont été saisis. Il est rappelé qu'il n'y a pas de norme de température dans une salle de classe. Le Médecin de prévention précise qu'il n'a pas été sollicité.

- **Lycée J.J Rousseau à Montmorency** : Ce lycée connaît une restructuration avec des travaux qui provoquent des nuisances, ce qui a conduit M.le DAASEN à se déplacer dans l'établissement. M.le SG rappelle que toutes les mesures permettant d'atténuer le bruit, ont été mises en place. Des AED supplémentaires ont été affectés à l'établissement. L'établissement sera accompagné jusqu'à la fin des travaux.

- **Collège Le parc aux charrettes à Pontoise** : la situation est revenue à la normale. Mme Tla DAASEN assure le suivi de cet établissement.

- **Lycée le Corbusier à Cormeilles** : Les représentants du personnel signalent la situation d'un professeur s'estimant victime d'un harcèlement hiérarchique. La situation est suivie par le médecin

de prévention. La gravité de la situation dans cet établissement se traduit par un important « turnover » des professeurs.

- **Collège Malraux à Louvres**: La situation est suivie par l'administration.

- **Collège Jules Ferry à Eaubonne** : Les représentants des personnels signalent des problèmes de relation avec le chef d'établissement. M. FRADIN annonce qu'une audience est prévue à la DSDEN le lundi 12 juin à 17h

Les représentants du personnel signalent une augmentation de la violence au **collège Henri Wallon à Bezons**.

- **Site des Chênes Bruns à Cergy** : Le CPD 2nd degré présente la situation à l'issue des travaux : réfection de la toiture et pose de garde-corps. Il annonce que le chantier s'est achevé le 7 juin 2017.

8) Risques pour la santé d'une exposition prolongée aux appareils numériques

Le médecin de prévention signale que les normes wi-fi actuellement ne posent pas de problème.
Sur le tableau numérique : un organisme Anglais a publié une liste de recommandations.

Il signale 4 risques que le vidéo projecteur peut présenter :

- un risque de brûlure
- un risque électrique
- un risque sonore
- un risque lié à la puissance de sa source lumineuse

Il rappelle que les deux premiers risques peuvent être évités en respectant les consignes usuelles de sécurité.

Sur la problématique du Vidéoprojecteur et du bruit :

En ce qui concerne le bruit, il signale que l'on est en deçà des normes qui imposent des protections (à partir de 85db). Il indique cependant que le bruit du ventilateur du vidéoprojecteur peut être une véritable gêne dans une classe. Il préconise l'utilisation du vidéoprojecteur le plus souvent possible en mode économie. Il précise qu'un niveau sonore de 35 db semble un maximum pour un usage scolaire.

Vidéoprojecteur et lumière :

Le médecin de prévention rappelle que la présence dans le champ visuel de la lampe du vidéoprojecteur est gênante. Cette gêne existe pour la personne qui manipule le vidéoprojecteur et qui se tourne accidentellement vers la lampe, mais aussi pour les élèves lorsqu'il est pointé sur une surface brillante : on parle alors de point chaud. Certains pays comme le Royaume-Uni ont préconisé une puissance des vidéoprojecteurs limitée à 1500 lumens. L'organisme BECTA a publié une liste de recommandations visant à éviter tout risque lié à l'utilisation du vidéoprojecteur en classe.

Lorsque l'on utilise un Tableau Blanc Interactif (TBI), il convient d'éviter de faire l'obscurité dans la classe (300 lux minimum) car cela rendrait difficile le travail des élèves. De plus, les pupilles étant dilatées, cela renforcerait l'effet d'éblouissement lorsque le manipulateur se tournerait vers la lumière du vidéoprojecteur.

Cela peut déclencher aussi des migraines chez certains élèves. Le risque de crise d'épilepsie avec l'utilisation de vidéoprojecteur DLP d'ancienne génération est évoqué.

Le médecin de prévention signale qu'il n'a pas trouvé de textes et normes techniques précises sur les TNI.

Les représentants du personnel signalent que le danger que représentent ces nouvelles technologies fait l'objet d'alertes répétées, non suivies d'effet à ce jour.

Ils rappellent qu'une formation des professeurs sur l'utilisation technique des TNI (réglages du son et de la luminosité) serait utile.

9) Préparation de la réunion du CHSCTD de rentrée sur les différents bilans ; Médecin de prévention, Assistante sociale, Mobilité carrière, Sécurité des établissements scolaires et sorties scolaires ;

Les bilans seront à l'ordre du jour de la réunion de rentrée en octobre 2017. Concernant les sorties scolaires les représentants du personnel souhaitent savoir si des mesures ont été mises en place par rapport au plan Vigipirate. Pour l'administration il n'y a pas de demande particulière, des consignes ont été données. Il est rappelé que la sécurité lors d'une manifestation dans une salle ou une école, donc à l'intérieur des locaux, incombe à l'éducation nationale et au propriétaire si elle se déroule à l'extérieur, en général à la mairie qui met en place des rondes de la police municipale. La date de la première réunion du CHSCTSD sera fixée lors de la connaissance de celles des autres instances.

10-12) Point sur les modalités de communication des documents obligatoires à destination des personnels et Point sur l'amélioration du site du CHSCTD de la DSDEN 95;

La responsable communication de la DSDEN présente des pistes d'amélioration du site du CHSCTSD95. Un groupe de travail sur ce sujet sera mise en place.

Une date est fixée pour ce groupe de travail : le jeudi 14 septembre 2017 à 9h30 avec à l'ordre du jour, l'organisation du site de la CHSCTSD de la DSDEN 95.

11) Point sur le recrutement du CPD et de l'ISST

Le recrutement d'un CPD pour le Val d'Oise et d'un ISST sont annoncés pour le 1^{er} septembre 2017.

13) Questions diverses

Un représentant du personnel souhaite avoir des informations sur la création d'un poste supplémentaire de CPE au lycée J.J.Rousseau de Montmorency. Actuellement la DSDEN n'a pas encore d'information. La situation de ce lycée continuera à faire l'objet d'un suivi attentif.

Un représentant du personnel souhaite avoir des précisions sur le retour des préconisations figurant sur le compte rendu des visites du CHSCTSD. A ce sujet, M.le secrétaire général tient à préciser que dans la mesure où il s'agit à chaque fois de situations particulières, il n'y a pas lieu de généraliser les réponses données en terme de moyens

Il signale qu'il est possible de faire remonter les problématiques rencontrées dans le cadre des visites du CHSCTSD au CHSCTA.

